



Envoyé en préfecture le 07/02/2023

Reçu en préfecture le 07/02/2023

Publié le

ID : 001-210101739-20230206-2023\_019\_DEC-DE



DÉCISION DU MAIRE  
PRISE SUR DÉLÉGATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Objet : **Travaux de réhabilitation du parking des Cèdres – Lot n°01 : Électricité / Entreprise REISSE / Avenant n°01 (1.1)**

Service : *Pôle opérationnel (SM - CF)*

Monsieur le maire de la commune de Gex ;

**VU** l'article L.2122.22 alinéa 4 du Code Général des Collectivités Territoriales aux termes duquel il peut prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont prévus au Budget ;

**VU** la délibération du Conseil municipal n° 2020\_049\_DEL en date du 25 mai 2020 par laquelle le Conseil Municipal lui a donné délégation, pour la durée de son mandat, de prendre les décisions en vertu de l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales concernant les procédures d'achat de fournitures, services et travaux d'un montant inférieur ou égal à 1 000 000 € HT, ainsi que toute décision concernant leurs avenants, lorsque les crédits sont inscrits au Budget ;

**VU** les articles L.2123-1 et R.2123-1 1° et les articles R.2194-1 à R.2194-9 du Code de la commande publique ;

**VU** la décision n° 2022\_160\_DEC en date du 26/08/2022 attribuant le marché de travaux de réhabilitation du parking des Cèdres – lot n°01 : Électricité à l'entreprise REISSE ;

**VU** l'acte d'engagement signé le 29/08/2022 et notifié à l'entreprise REISSE le 31/08/2022 ;

**VU** le budget communal ;

**VU** le projet d'avenant n° 01 ;

**CONSIDÉRANT** qu'en cours de réalisation des travaux, il apparaît nécessaire de réaliser des prestations supplémentaires ; que ces prestations ont pour objet l'installation d'alimentations électriques complémentaires ;

**CONSIDÉRANT** qu'il est donc nécessaire de signer un avenant au marché afin d'y intégrer ces travaux d'un montant de 9 202.00 € HT ;

DÉCIDE

**DE SIGNER** l'avenant n° 01 au marché de travaux de réhabilitation du parking des Cèdres – lot n°01 : Électricité pour un montant total de 9 202.00€ HT, soit une augmentation de 18.79% du montant initial du marché.

Pour copie conforme,  
Fait à Gex, le 6 février 2023.

Le maire,  
Patrice DUNAND



Le maire soussigné certifie le caractère exécutoire de la présente décision télétransmise en S/Préfecture de Gex le 07 février 2023, publiée en ligne sur le site internet de la ville le 07 février 2023.